

Le Président

2012, ANNEE ELECTORALE

Chère Consœur, Cher Confrère,

De nouvelles élections vont avoir lieu dans quelques semaines. Les 350 délégués qui seront élus ou réélus, éliront en mai les administrateurs des régions concernées. Le Conseil d'Administration est ainsi renouvelé pour moitié tous les trois ans et il réélit le Bureau et le Président pour la même période.

Cela fera quinze ans que j'ai l'honneur de présider ce Conseil d'Administration remarquablement uni, ce qui est rare dans la profession. Il est encore issu en presque totalité du mouvement SOS Retraite. Ce mouvement, en trois ans et deux renouvellements, avait obtenu la totalité des dix-neuf postes d'administrateurs cotisants. Tous les élus étaient issus de la base, totalement indépendants de toute pression syndicale, politique ou financière. SOS Retraite s'opposait aux équipes précédentes, surtout au projet de porter la cotisation du régime complémentaire à 14 %. A l'époque et depuis cinquante ans, le seul outil d'équilibre était la hausse régulière des cotisations, au nom de la solidarité intergénération, que nous trouvons trop à sens unique. Depuis les efforts se partagent entre cotisants et allocataires, dans l'intérêt général, sans aucun conflit de génération alors qu'il couvait avant.

Pour le régime de base, subissant une compensation entre libéraux avec une cotisation allant du simple au double pour un même revenu, nous avons stoppé un projet de réforme pour faire passer le nôtre, avec comme principe : à revenu égal cotisation égale, et à cotisation égale, retraite égale. Ensuite, par notre seule action, nous avons pu bloquer la cotisation à 8,6 % au lieu des 9,6 % prévus. Nous venons d'engager une action pour stopper la hausse de la compensation nationale qui obligerait à augmenter la cotisation.

Pour le régime complémentaire, les 14 % prévus sont actuellement à 9,2 %, malgré les pressions syndicales pour une augmentation, pression qui devrait augmenter avec la baisse de l'ASV, certains parlant de compensation par le régime complémentaire. Nous n'accepterons pas non plus que les réserves que vous avez constituées dans ce régime servent à compenser l'ASV.

Pour l'ASV, que nous ne maîtrisons pas, nous avons tenté d'orienter sur plusieurs voies : la fermeture progressive (avec paiement des points acquis par tous à ce jour, puis transition progressive vers un autre système, et non suppression de 40 % de la retraite comme certains ont tenté de faire croire), la plus juste, la moins coûteuse, respectant au mieux les promesses faites à ce jour, et évitant de continuer à faire d'autres promesses qui ne seront pas tenues.

N'étant pas écoutés, nous avons aussi montré la meilleure voie pour le maintien, avec des propositions soutenues par la grande majorité des syndicats, qui ont fini par accepter autre chose. Si les propositions IGAS de 2005 prévoyaient 50 à 70 % de hausse de cotisation pour 50 % de baisse des prestations, c'est en gros ce que fait le dernier décret, ce n'est pas ce que demandaient les syndicats et la CARMF, et il n'y a pas de garantie sur le long terme. Dont acte. Nous avons fait ce que nous pouvions pour vous défendre.

Le travail accompli ne s'arrête pas à chercher à améliorer ces trois régimes. Vous avez une des caisses la plus performante, la plus sociale. Le régime invalidité-décès est constamment modifié pour coller au mieux à vos besoins, corriger la carence de la couverture maladie (qui n'est pourtant pas du ressort d'une caisse de retraite), avec des prestations qui augmentent régulièrement. Les placements, totalement restructurés, sont des plus performants. Les services s'améliorent également, la communication et les publications n'ont aucun égal. Rien de ce qui se fait, se dit, se prépare ne vous est caché.

Nous savons que vous n'êtes pas insensibles à ce travail, marquant votre confiance par des cotisations recouvrées à plus de 99 % (la plus mauvaise caisse libérale est à 86 %), malgré des cotisations très (trop) lourdes, surtout pour les bas revenus avec l'ASV et sa part forfaitaire. Nous ne baisserons pas les bras sur ce point.

Tout ceci n'a été possible que grâce à une équipe que vous renouvelez régulièrement. Ce qui la caractérise et que j'ai apprécié chez elle ? Des confrères dont le premier métier est la médecine, des préoccupations de terrain, une indépendance totale, un Conseil où chacun abandonne en passant la porte sa spécialité, son secteur, son appartenance syndicale, son sexe, ses idées politiques. Personne ne prend ses ordres ailleurs, mais décide en son âme et conscience, en écoutant les autres pour trouver un consensus. Ainsi toutes les décisions sont le plus souvent prises à la quasi unanimité d'un Conseil motivé, affichant en général 26 à 28 présents sur 28 membres, malgré les autres activités et un bénévolat parfois pesant, s'appliquant aux administrateurs et au Président, contrairement à ce qui se pratique dans les autres instances professionnelles. L'indépendance a un prix, nous l'assumons, pour ne dépendre d'aucun financeur.

Je ne serai pas candidat pour ces élections, et ne sais pas encore si je poursuivrai. Quinze ans cela use, il y a d'autres choses dans la vie et j'aimerais voir des jeunes prendre la relève. Cette décision c'est aussi un peu la vôtre, selon le Conseil que vous élirez, il décidera si c'est avec ou sans moi, et à quel poste.

Présentez-vous. Dans vos professions de foi ne vous cachez pas, affichez vos couleurs, vos souhaits, rien de plus désagréable pour voter qu'une profession de foi blanche. Ensuite et surtout votez, c'est vous qui décidez de ce prochain Conseil, et vous seuls. Si vous souhaitez un Conseil indépendant, votez pour des indépendants, si vous voulez des syndicats pour diriger la CARMF, votez pour ces syndicats. Dans tous les cas votez, et si vous ne votez pas, vous n'aurez en aucun cas le droit de vous plaindre demain de qui que ce soit, de quoi que ce soit, car c'est vous qui les aurez mis en place, tant en votant qu'en ne votant pas. C'est de votre avenir qu'il s'agit, ne l'ignorez pas, ne le méprisez pas.

Veuillez agréer, Chère Conscœur, Cher Confrère, l'expression de mes salutations confraternelles.



Docteur Gérard MAUDRUX

COTISATIONS 2012					
<u>REGIMES</u>	<u>2011</u> (taux et montants)		<u>2012</u> (taux et montants)		
DE BASE					
Tranche 1	8,6 %		8,6 %		
Tranche 2	1,6 %		1,6 %		
COMPLEMENTAIRE	9,2 %		9,2 %		
INVALIDITE-DECES *	700 €		<u>Classe A</u>	<u>Classe B</u>	<u>Classe C</u>
			604 €	720 €	836€
ADR	0,035 %		0,035 %		
ASV	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>	
Part forfaitaire	1 380 €	4 140 €	1 433 €	4 300 €	
	(60 C)	(180 C)			
Part proportionnelle			0,0833 %	0,25 %	

* A partir de 2012, la cotisation du régime Invalidité-décès est pour partie fonction des revenus non salariés nets de l'avant-dernière année : Classe A : revenus inférieurs à 36 372 € ; Classe B : revenus égaux ou supérieurs à 36 372 € et inférieurs à 109 116 € ; Classe C : revenus égaux ou supérieurs à 109 116 €.